

## Compte rendu de séance Séance du 27 Octobre 2021

L' an 2021 et le 27 Octobre à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil Municipal sous la présidence de FERNANDES Violette Maire.

**Présents** : Mme FERNANDES Violette, Maire, Mmes : TORASSO Sandra, YENK Ingrid, MM : ANCLIN Nicolas, BERGER Jean-Pierre, LACOUDRE Guy, MILLET Nicolas

**Excusé(s) ayant donné procuration** : MM : DELUGE Paul à Mme FERNANDES Violette, PLANCHON Alain à Mme TORASSO Sandra

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 7

**Date de la convocation** : 21/10/2021

**Date d'affichage** : 09/11/2021

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en  
le : 28/10/2021

et publication ou notification  
du : 09/11/2021

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme TORASSO Sandra

### **Approbation du dernier compte-rendu :**

Mise à part quelques fautes d'orthographe, le compte-rendu est approuvé par l'ensemble du conseil.

Madame le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour, c'est une motion concernant le centre hospitalier Jacques Cœur, les conseillers acceptent.

### **Objet(s) des délibérations**

### **SOMMAIRE**

- 2021\_0032 - Convention de mise à disposition du domaine public et d'exploitation d'un distributeur de pain sans redevance
- 2021\_0033 - SDE18 - Rénovation éclairage public suite à une panne - Route de Nevers
- 2021\_0034 - Achat d'un harmonium d'occasion
- 2021\_0035 - Modification des statuts de la CDC du Pays de Néronde - Politique du logement et du cadre de vie
- 2021\_0036 - Validation du règlement intérieur de sécurité et du registre de santé et de sécurité au travail
- 2021\_0037 - Subvention pour le distributeur de pain
- 2021\_0038 - Motion relative au maintien des soins par le centre hospitalier Jacques Cœur

### **Convention de mise à disposition du domaine public et d'exploitation d'un distributeur de pain sans redevance**

réf : 2021\_0032

### ***Cette délibération annule la délibération 2021\_0028 du 31/08/2021***

Madame le Maire précise qu'une convention d'occupation du domaine public a été établie entre la commune et la Boulangerie SPECQUE située à Jouet/l'Aubois, afin de fixer les conditions et modalités pour l'installation d'un distributeur de pain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le modèle de convention de mise à disposition du domaine public et d'exploitation d'un distributeur de pain sans redevance,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la passation de cette convention.

A la majorité (pour : 6 /contre : 1 Alain PLANCHON/ abstentions : 2 Jean-Pierre Berger et Sandra TORASSO)

### **SDE18 - Rénovation éclairage public suite à une panne - Route de Nevers**

réf : 2021\_0033

Le Conseil Municipal accepte le devis de travaux d'aménagement de l'Eclairage Public proposé par le SDE18, suite à une panne route de Nevers.

#### **- Dossier n° 2021-05-285 :**

Total HT des travaux :	953,40 €
Prise en charge par le SDE 18 (50%) :	476,70 €
Participation collectivité (50%) :	476,70 €

A l'unanimité (pour : 9 /contre : 0/ abstentions : 0)

### **Achat d'un harmonium d'occasion**

réf : 2021\_0034

Madame le Maire rappelle que l'harmonium qui se trouvait dans l'église, était un prêt de l'église de Bengy/Craon. Madame le Maire informe qu'un nouvel harmonium d'occasion a été commandé pour l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Accepte** de verser la somme de 250 € à Monsieur Throude Serge pour l'achat de l'harmonium d'occasion.

A la majorité (pour : 8/ contre : 1 Alain PLANCHON / abstentions : 0)

### **Modification des statuts de la CDC du Pays de Néronde - Politique du logement et du cadre de vie**

réf : 2021\_0035

*Madame le Maire précise que la CDC a voté cet ajout de compétence « Politique du logement et cadre de vie » mais qu'elle sera transférée temporairement au Pays Val d'Aubois.*

Madame le maire informe que par délibération n°D\_2021\_072 en date du 16/09/2021, le Conseil Communautaire du Pays de Néronde a voté l'ajout de la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ainsi que la modification de l'intitulé de la compétence obligatoire « Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs » et a notifié ces modifications par courrier et courriel en date du 22/09/2021.

En conséquence, il vous est proposé d'accepter l'ajout/modification des compétences des statuts de la Communauté de Communes tels que proposés ci-joint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **APPROUVE** l'ajout de la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » telle que mentionnée dans les statuts modifiés ;

- APPROUVE la modification de l'intitulé de la compétence 1.3 « Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs »
- DÉCIDE de transmettre une copie de la présente délibération à M. le président de la Communauté de Communes du Pays de Nérondes.

A l'unanimité (pour : 9 /contre : 0/ abstentions : 0)

### **Validation du règlement intérieur de sécurité et du registre de santé et de sécurité au travail**

réf : 2021\_0036

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le règlement intérieur de sécurité est le document par lequel l'élu-employeur détermine les conditions d'exécution du travail dans la collectivité.

Il réglemente les obligations des agents en matière d'hygiène et de sécurité sur le lieu de travail.

Ce règlement est destiné à tous les agents, employés par la collectivité quels que soient leur statut et leur temps de travail.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que ce règlement intérieur de sécurité est celui établi par le Centre de Gestion du Cher, et que pour être utilisé par une collectivité, une délibération préalable est nécessaire.

Le document de règlement intérieur de sécurité ayant été transmis préalablement pour lecture aux conseillers municipaux, Madame le Maire propose de solliciter l'autorisation d'utilisation auprès du CDG 18 afin qu'il entre en vigueur dès que possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le modèle de règlement intérieur de sécurité tel que proposé,
- Autorise Madame le Maire à solliciter l'autorisation du CDG 18 pour utiliser leur règlement intérieur de sécurité ainsi que le registre de santé et de sécurité au travail au sein de la Commune de Mornay-Berry,
- Charge Madame le Maire, dès réception de l'autorisation, de faire appliquer le règlement intérieur de sécurité.

A l'unanimité (pour : 9 /contre : 0/ abstentions : 0)

### **Subvention pour le distributeur de pain**

réf : 2021\_0037

*Madame le Maire explique qu'il faut reprendre une délibération car la trésorerie la refuse pour le paiement, elle souhaite que nous fassions une délibération de subvention à la place. Elle précise que l'installation du distributeur est prévue le 2 novembre 2021. Jean-Pierre BERGER s'inquiète car sans conditions, si le boulanger arrête avant le terme de 6 mois, la subvention sera versée en intégralité, il propose un versement en plusieurs fois si cela est possible.*

*Nicolas ANCLIN suggère de s'assurer qu'il y aura une continuité. Madame le Maire lui précise que la mairie n'est pas partie prenante car c'est le boulanger qui signe avec le distributeur, la mairie met juste à disposition le domaine public, rien n'est signé entre la mairie et le boulanger. Ingrid YENK précise que c'est dans l'intérêt du boulanger que cela fonctionne.*

*Il est donc proposé de verser la subvention en 2 fois.*

Madame le Maire informe que pour apporter un service de proximité aux administrés il va être installé un distributeur de pain sur la commune qui sera alimenté par le boulanger de Jouet/l'Aubois.

Madame le Maire propose de verser une subvention de 1566 € à la boulangerie SPECQUE pour l'aider financièrement à la mise en service du distributeur.

Cette subvention sera versée en deux fois, un acompte de 50% à la mise en place du distributeur et le solde dans six mois sur présentation des factures de location du distributeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le versement de la subvention de 1 566 € pour aider financièrement le boulanger dans cette mise en place. Cette subvention sera versée en deux fois, 50 % à la mise en place et le solde dans 6 mois sur présentation des factures de location du distributeur.

A la majorité (pour : 6 /contre : 1 Alain PLANCHON/ abstentions : 2 Jean-Pierre Berger et Sandra TORASSO)

## **MOTION RELATIVE AU MAINTIEN DES SOINS PAR LE CENTRE HOSPITALIER JACQUES CŒUR**

réf : 2021\_0038

Vu les annonces formulées dans le cadre du Ségur de la santé,  
Vu le vœu du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Jacques Cœur de Bourges relatif à la démographie des urgentistes sur le département du Cher,  
Vu la désertification médicale du département en hospitaliers et en professionnels de ville, ainsi qu'en personnel soignant dans son ensemble,  
Vu l'insuffisance des capacités d'accueil des patients dans le fonctionnement quotidien et l'impossibilité de les maintenir en milieu sécurisé dans des conditions de qualité et de considération humaine, au niveau du Centre Hospitalier,  
Vu le manque flagrant de tous les professionnels : urgentistes, anesthésistes et équipes soignantes dont infirmières et aides-soignantes,  
Vu l'absence d'unité suffisante de dialyse, de soins palliatifs, de réanimation,  
Vu le vieillissement de la population dont une partie est captive, pouvant difficilement se déplacer  
Considérant les conséquences de la mise en place du numerus clausus sur les formations professionnelles et malgré les orientations d'ouverture dont les effets hypothétiques ne seront appréciés que dans 10 à 15 ans, selon les spécialités,  
Considérant la défaillance (du fait du manque de professionnels et du nombre de lits) d'accès pour tous à une prise en charge localement, cause d'une inégalité des chances pour chacun,  
Considérant l'impossibilité pour certains de bénéficier de soins localement, obligeant les transferts hors département,  
Considérant l'insuffisance du maillage sur l'ensemble du territoire,  
Considérant l'aggravation de cette situation inacceptable mettant en danger la vie de nos concitoyens en état de besoin, dans le quotidien, et encore plus en période de tension de pandémie,  
Le Conseil Municipal de Mornay-Berry demande aux autorités gouvernementales et aux autorités de santé :

La garantie d'accès permanent aux soins urgents de qualité et à leur suivi, ainsi qu'aux différentes spécialités sur place, aujourd'hui insuffisamment dimensionnées,

La mise en œuvre d'un plan régional de formation et d'installation des professionnels (urgentistes, anesthésistes, néphrologues et équipes soignantes dans leur ensemble) en fonction des besoins de la population et non sur décision administrative

L'augmentation très significative des professionnels et de leur formation, pour notre département et notre région

Le renforcement des plateaux techniques, très rapidement, type unité de dialyse, soins palliatifs... et du nombre de lits,

La mise en place d'une concertation des élus et des professionnels effectifs au niveau régional et ce rapidement,

La mise en place d'une première année de médecine sur Bourges, témoin d'une volonté de sensibilisation à l'ancrage des vocations médicales locales

Le renforcement des moyens pour les hôpitaux périphériques, pour faire face à des formations validantes pour nos professionnels de santé

A l'unanimité (pour : 9 /contre : 0/ abstentions : 0)

### **Informations diverses :**

#### *☞ Cadeaux de Noël et colis de fin d'année*

Madame le Maire informe que le CCAS s'est réuni pour établir la liste des enfants pour les cadeaux de Noël ainsi que la liste des colis de fin d'année pour les + de 70 ans.

Il est prévu d'acheter 19 cadeaux + 2 (en cas d'oubli) et de faire préparer 24 colis 1 personnes et 13 colis couple + 1 cadeau.

La distribution est prévue le 17 décembre à 18h avec un gouter pour les enfants.

Madame le Maire explique avoir à plusieurs reprises essayé de contacter le Comité des Fêtes mais en vain, cela pose problème pour les décorations de Noël et le déguisement. Il est convenu de faire un courrier au Comité des Fêtes.

#### ☞ La fibre

Madame le Maire informe que le câblage souterrain est en cours et qu'un câblage en aérien est prévu dans un mois sur Villeville. Il sera possible d'envisager un raccordement au cours du premier semestre 2022.

Nicolas ANCLIN propose de faire une communication sur ce sujet dans le bulletin municipal. Nicolas MILLET suggère de vraiment attendre le déploiement total et surtout la commercialisation avant de faire une annonce, il faut rester prudent.

Jean-Pierre BERGER interpelle sur le réseau téléphonique et notamment les difficultés rencontrées. Madame le Maire rappelle qu'un mail concernant ce sujet a été transmis à chaque membre du conseil et que la question a été abordée avec Monsieur le Député. Jean-Pierre BERGER propose de faire un tract à destination de la population pour qu'ils nous fassent remonter tous les problèmes.

Madame le Maire informe que suite à des problèmes de réceptions de mails à la mairie, il a été demandé l'intervention d'un technicien. Il a régularisé la messagerie de la mairie, il a créé une adresse mail spécifique aux demandes d'urbanisme et d'état civil par voie dématérialisée. Il a également créé une sauvegarde du poste informatique de la mairie.

#### ☞ Ordures ménagères

Madame le Maire informe que la CDC du Pays de Nérondes souhaite avoir le retrait du système dérogatoire concernant les ordures ménagères. Une rencontre a eu lieu entre la CDC et le SMIRTOM.

#### ☞ Maison de santé

Madame le Maire informe que deux kinésithérapeutes sont arrivés, un médecin est actuellement en phase d'observation et il faut noter le départ de l'ostéopathe.

#### ☞ CDC / BGE

Madame le Maire précise qu'actuellement l'agent de développement économique de la CDC est l'employé de la BGE, il est mis à disposition des CDC du Pays de Nérondes et des trois Provinces. La CDC des trois Provinces souhaite arrêter son engagement avec la BGE. L'agent de développement économique se retrouve donc avec un poste à 40% sur Nérondes. Dans le cadre de la « fabrique des territoires », la CDC du Pays de Nérondes souhaite proposer les 60% manquant du poste à l'agent afin de le garder.

#### ☞ Travaux impasse de la cour d'en bas

De nouveaux devis ont été transmis à la commission Travaux et une seconde demande de devis pour un bureau d'étude a été faite auprès de la Safège.

Il faudrait que la commission puisse faire un retour rapide afin de prévoir les demandes de subvention.

#### ☞ Rencontre avec Madame la Sous-préfète

Madame le Maire fait part des sujets abordés avec Madame la Sous-préfète :

- Plan de relance pour la création d'un site internet
- Projet de sécurisation de la route de Nérondes

Jean-Pierre BERGER précise que des études ont déjà été réalisées dans le cadre du projet Cœur de village. Il faut sûrement refaire l'étude car les dos d'âne ou plateaux posent problème aux riverains en terme de bruit.

Question d'Alain PLANCHON : Pourquoi le conseil municipal n'a-t-il pas été convié ? Madame le Maire répond que c'est un souhait de Madame la Sous-préfète et qu'elle rencontrera le conseil dans un second temps.

Madame le Maire informe que le député sera présent le 5 novembre au bar truck ainsi que le président de la CDC. Nicolas ANCLIN s'interroge sur l'écho de la population par rapport à l'installation du bar, du camion pizza et plus récemment de l'épicière. Madame le Maire précise que les pizzas fonctionnent très bien, l'épicière a plus de mal.

Nicolas ANCLIN demande si cela remet en cause le projet 1000 cafés. Madame le Maire propose de préparer un cahier des charges. Sandra TORASSO informe que l'association « Bouge ton coq » investit de l'argent dans les bâtiments pour des projets d'ouverture de commerces. Madame le Maire rappelle que c'est la commission vie locale qui s'est approprié le sujet, elle doit avancer sur ce dossier.

### **Questions diverses :**

#### ☞ Journée du patrimoine

Jean-Pierre BERGER informe que les visiteurs venant de l'église n'avaient pas eu le fascicule. Nicolas ANCLIN précise qu'il n'a pas eu le réflexe de les donner car ils étaient à disposition.

Madame le Maire précise que si l'année prochaine il n'y a pas plus de personnes pour les permanences, elles ne seront pas reconduites. En effet, le samedi après-midi, Nicolas ANCLIN était seul à l'église lorsqu'un visiteur a chuté sur un dénivelé à l'entrée du cœur, pas moyen de téléphoner dans l'église. Il a été obligé de laisser cette personne seule pour aller téléphoner dehors.

Sandra TORASSO informe qu'elle n'a pas reçu le compte-rendu de la dernière commission travaux. Elle aborde le mail de Nicolas MILLET concernant le fleurissement et a constaté que les graines de jachères avaient été plantées par certains administrés. Elle précise qu'il ne faudra pas reprendre les graines chez Gamm Vert.

Jean-Pierre BERGER interpelle sur le fait que ce projet a été transmis à l'ensemble des conseillers avant d'être vu

en commission. Nicolas MILLET l'a transmis à tous pour éviter les polémiques, la commission peut toujours y apporter les modifications qu'elle souhaite. Nicolas MILLET rappelle que ce projet est en cours depuis 6 mois, qu'il faut avancer, il fait donc une proposition. Madame le Maire s'interroge sur l'intérêt de certaines commissions.

Jean-Pierre BERGER précise qu'il ne veut plus perdre de temps avec ce projet, pour lui, il est complet donc il le valide. Madame le Maire invite le conseil à prendre en compte les moyens humains en terme de personnel sur la commune dans ce genre de projet ainsi que les moyens financiers.

Sandra TORASSO souhaite savoir ou en est le curage des fossés. Madame le Maire répond que les voies communales seront fauchées début novembre mais concernant des travaux de création il est nécessaire d'avoir les solutions techniques d'un bureau d'étude pour projeter des travaux de ce type. Un premier devis d'un bureau d'étude est déjà parvenu un deuxième a été demandé.

Madame le Maire informe que l'école de Cornusse a fait une demande subvention. Le conseil décide de demander plus d'explications concernant cette demande.

Jean-Pierre BERGER interpelle sur le mail reçu concernant le prochain bulletin municipal où il est demandé aux associations une présentation avant fin de semaine. Il souhaite savoir s'il y aura une relecture avant publication. Nicolas MILLET propose que les associations fassent elles-mêmes le texte. Le secrétariat transmettra l'adresse mail des associations à Nicolas MILLET.

Madame le Maire informe qu'il y aura un dépôt de gerbe pour le 11 novembre et le conseil valide un vin d'honneur.

Jean-Pierre BERGER s'interroge sur l'absence totale d'un des conseillers et pense que son pouvoir n'a plus de sens. Madame le Maire l'a interpellé à ce sujet et il devrait être présent pour le prochain conseil, il est évident que chacun doit s'investir un minima.

Madame le Maire informe que le prochain conseil se tiendra le 14 décembre à 19h30.

Séance levée à: 22:30

En mairie, le 08/10/2021  
Le Maire  
Violette FERNANDES